



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 28 avril 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

**Étaient présents,**

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

**Étaient absents,**

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil et n'a pas pris part au vote. Monsieur Philippe TARRADE, doyen d'âge a présidé la séance sur ce point.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	25	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	28
Membres absents	04		

**DEL-2026\_11 Compte financier unique 2025 - M4 Énergie photovoltaïque**

Monsieur Jean-Michel FAUCHET présente le compte financier unique du budget principal annexe 2025 - M4 « Energie Photovoltaïque », conformément au document budgétaire annexé, et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote de ce compte financier unique.

Ce dernier ayant quitté la séance, le doyen d'âge, Monsieur Philippe TARRADE préside la séance au moment du vote du compte financier unique du budget annexe 2025 - M4 « Energie Photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,



Vu la délibération n°2025-13 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif du budget annexe Energie photovoltaïque,

Considérant la nécessité de clore les comptes 2025 du budget annexe M4 « Energie Photovoltaïque »,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle pour le vote de ce compte financier unique et que le doyen d'âge, Monsieur Philippe TARRADE a présidé la séance au moment du vote du compte financier unique 2025 - Budget Principal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel FAUCHET, Conseiller Municipal délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote,

- o **APPROUVE** le compte financier unique 2025 conformément au document budgétaire ci-annexé, présenté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Dépenses réalisées	23 649.36 €	10 892.15 €	34 541.51 €
Recettes réalisées	42 844.65 €	42 849.52 €	85 694.17 €
<b>Solde de l'exercice 2025</b>	<b>19 195.29 €</b>	<b>31 957.37 €</b>	<b>51 152.66 €</b>
Résultats antérieurs reportés N-1	50 495.68 €	77 247.28 €	127 742.96 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>69 690.97€</b>	<b>109 204.65 €</b>	<b>178 895.62 €</b>

- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
  - Monsieur le Comptable Public, Service de Gestion Comptable de Ferrières, et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Cédric LAFAGE



Le secrétaire de séance,

Amaury CAILLIAS-LAPORTE

Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente  
délibération, après transmission au représentant  
de l'Etat le 30/04/2026  
Et sa publication le 30/04/2026

